



**RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT GRAND EST 2023
DE MOUNTAIN TRAIL
CLUB ET AMATEUR – FERME DU SONVAUX 55160 LES ÉPARGES
DIMANCHE 2 JUILLET 2023**



Le règlement du Championnat Grand Est a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2023 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants :

Participation des cavaliers : Ouvert à tous les cavaliers ayant une licence de compétition 2023 avec certificat médical et autorisation parentale validés à la FFE.

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2023 dans un club des départements 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68 ou 88 ou domiciliés dans l'un de ces départements, seront pris en compte pour le classement du **Championnat Grand-Est**.

Engagements : Engagements SIF par Internet. Pas d'engagement sur le terrain.

Participation aux épreuves : se référer au [règlement FFE](#)

Participation au Championnat : Dans chaque championnat, un cavalier peut s'engager avec plusieurs équidés, mais il doit **IMPÉRATIVEMENT** déclarer celui avec lequel il court ce championnat AVANT le début de l'épreuve. Cette déclaration devra se faire au Jury, sous peine d'élimination du classement du Championnat. **De préférence, les déclarations se feront par courriel (nadja.pruvost@gmail.com) avant le vendredi 30 juin 2023 18h.**

Un même COUPLE cavalier/équidé ne peut participer qu'à un seul championnat en main et un en selle.

Les cavaliers les engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne participent pas au classement du Championnat.

Remise des prix :

- **Epreuves** : Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve (1 classé pour 4 partants). Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix

- **Championnat** : Les 3 premiers de chaque Championnat sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot, cadeaux). Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix en tenue complète d'équitation ou en tenue club.

En cas d'égalité pour le podium, les concurrents seront départagés par la meilleure note de horsemanship puis par l'âge (le concurrent le plus jeune sera classé devant le plus âgé).

Identifications et vaccinations : Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé. En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non présentation du livret signalétique entraînera la non participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours

Conditions spécifiques : Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours. Le casque aux normes EN 1384 est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval, dans l'enceinte du concours. Les chiens doivent être tenus en laisse. Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.